

Publié le: 17-03-2008

La commission est en charge des questions liées au développement d'une politique commune des transports par chemin de fer, par route, par voie navigable, ainsi que par voie maritime et aérienne, plus particulièrement les règles communes applicables aux transports sur le territoire de l'Union européenne, l'établissement et le développement de réseaux transeuropéens dans le secteur des infrastructures de transport, la fourniture de services de transports et les relations avec les pays tiers dans le domaine des transports, la sécurité des transports et les relations avec les organisations internationales des transports. Les services postaux et le tourisme font aussi partie des priorités de cette commission.